

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2019 A 21 H

L'an deux mil dix-neuf, le trois du mois de septembre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

Présents : Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Isabelle PANDELES, Claire COURBAIGTS, Véronique DARRIGADE, Maryse DUPRAT, Emilie GARDESSE, Véronique GUILHORRE, Joëlle LAGOUARDETTE, Hélène TORTIGUE, et Messieurs Pascal CASSIAU, Christian LASSERRE, Alain GARBAY, Jérôme ROBILLARD, Jean-Claude HAYET, Jean-Jacques BARGELES et Guy SAINT-JEAN.

Etait excusé : Monsieur Ludovic NOUGARO.

Les comptes rendus des séances de juillet et août 2019 sont acceptés.

➤ **LOTISSEMENT DU PONT DU BOS**

Suite à la validation des montants de TVA à la marge sur les terrains du lotissement du Pont du Bos par Françoise DUCLOS, Inspectrice du Trésor à AMOU, l'assemblée, à l'unanimité, décide des prix de vente ci-dessous.

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8
Superficie	703	700	885	752	712	709	823	361
Prix achat terrain	14 622,40	14 560,00	18 408,00	15 641,60	14 809,60	14 747,20	17 118,40	7 508,80
Prix vendu H.T.	43 500,00	43 500,00	55 000,00	46 500,00	44 000,00	44 000,00	51 000,00	22 500,00
Marge taxable	28 877,60	28 940,00	36 592,00	30 858,40	29 190,40	29 252,80	33 881,60	14 991,20
TVA 20 %	5 775,52	5 788,00	7 318,40	6 171,68	5 838,08	5 850,56	6 776,32	2 998,24
Prix TTC	49 275,52	49 288,00	62 318,40	52 671,68	49 838,08	49 850,56	57 776,32	25 498,24

	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12	Lot 13	Lot 14	Lot 15
Superficie	380	400	400	400	400	534	505
Prix achat terrain	7 904,00	8 320,00	8 320,00	8 320,00	8 320,00	11 107	10 504
Prix vendu H.T.	23 500,00	25 000	25 000	25 000	25 000	33 000	31 500
Marge taxable	15 596,00	16 680	16 680	16 680	16 680	21 893	20 996
TVA 20 %	3 119,20	3 336,00	3 336,00	3 336,00	3 336,00	4 378,56	4 199,20
Prix TTC	26 619,20	28 336	28 336	28 336	28 336	37 378,56	35 699,20

Suite à leur confirmation de réservation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre, aux conditions susdites :

- A Mme Héléna SZALAI de BENNESSE-LES-DAX, le lot n° 6
- A Mme Valérie DEL REGNO de NARROSSE, le lot n° 8

Monsieur le Maire informe de l'abandon d'achat de deux lots par un promoteur, ses projets de constructions n'ayant pas trouvé preneurs et d'une confirmation attendue pour le lot n° 9. Il ajoute que les quinze jardins privatifs de ce lotissement restent à délimiter et un règlement à établir.

TRAVAUX EN COURS :

Une pré-réception du chantier des écoles a eu lieu le 29 août. Jérôme ROBILLARD précise que l'isolation des plafonds des WC est en passe d'être terminée mais que le remplacement des isolants du plafond des classes pour pouvoir y marcher dessus et accéder à la VMC reste à faire, en dehors du temps de classe, soit un mercredi, soit pendant les vacances. De même les barillets des portes des WC restent à poser. Il ajoute que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés dans la cour arrière par l'entreprise de maçonnerie LESCA.

Ludovic NOUGARO a précisé à Monsieur le Maire que les travaux d'enrobé de la cour avant, réalisés lors de conditions météorologiques défavorables, sont à reprendre par l'entreprise BAUTIAA au cours de la première semaine de vacances de Toussaint si le temps le permet. Il délimitera les zones concernées à la peinture. Le montage de la structure de jeux est de ce fait reporté. Véronique DARRIGADE ajoute qu'il conviendra d'attendre trois semaines après ces travaux d'enrobé pour la pose du revêtement sur lequel reposera la structure. Quant au bac à sable, il peut d'ores et déjà être installé. Ludovic NOUGARO a également fait savoir que l'entreprise BAUTIAA devra aussi remplacer les grilles non adaptées aux regards en place.

L'entreprise LESCA doit faire un devis pour le remplacement d'un poteau de portail, endommagé par une entreprise de transport lors d'une livraison dans le cadre de ce chantier.

Suite au problème d'accessibilité au grand portail de l'école signalé par une habitante à Claire COURBAIGTS, Jérôme ROBILLARD précise qu'il y sera remédié par l'installation d'une plateforme adaptée sur le portillon.

Les élus décident, à l'unanimité, de procéder à des travaux complémentaires relatifs à la pose et repose de radiateurs et de mitigeurs et de passer avec la Sarl NARBAIS à Labatut, titulaire du lot n° 8 « Plomberie – Sanitaire », les avenants n° 1 et 2 d'un montant respectif de 261.75 € H.T. et 181.27 € H.T., portant ainsi le montant du marché de 8 333.58 € H.T. à 8 776.60 € H.T.

MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la salle des fêtes et informe des compléments de réponses apportés par les deux bureaux soumissionnaires, Partec'Etud et Math Ingénierie.

Considérant qu'il convient d'abandonner ce projet, pour une opération d'ensemble sur tout le bâtiment et en raison d'autres investissements imprévus et urgents, les élus, à l'unanimité, déclarent sans suite l'intégralité de la consultation de maîtrise d'œuvre susdite.

MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE PREEMPTION

Quelques élus ont visité le bâtiment de la Poste. Des travaux importants s'avèrent nécessaires, notamment la mise en place de plafonds coupe-feu entre l'Etablissement Recevant du Public et la partie habitation inoccupée depuis 1998. Pour Monsieur le Maire une opération de réhabilitation de logements ne sera pas rentable, soulignant de plus un manque de places de stationnement. Certes ce bâtiment, de par sa situation au coeur du village, présente un intérêt certain pour un usage public (Poste, Mairie, Maison de services...) avec l'inconvénient cependant de travaux générant des frais importants. Il évoque toutefois la réussite de la construction du siège de la Communauté de Communes à AMOU sur un site similaire, après

démolition d'un bâtiment vétuste. Pour Joëlle LAGOUARDETTE l'emplacement est idéal pour ce type de services. Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre rapidement une décision dans le cas où la commune voudrait exercer son droit de préemption, ajoutant le faible risque d'un recours contentieux par l'acquéreur potentiel évincé. Après discussions, l'assemblée décide d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente de ce bien cadastré Section AB n° 79 sis au 24 rue de la Halle, propriété de la SCI BP à PARIS, objet de la déclaration d'intention d'aliéner d'un montant de 80 000 € aux fins d'y réaliser des équipements publics (10 voix : POUR – 5 : CONTRE – 2 : Ne se prononcent pas).

RENTREE SCOLAIRE

142 élèves ont été recensés le jour de la rentrée scolaire. Compte rendu est donné de la réunion de pré-rentrée en présence de la Directrice de l'école et au cours de laquelle ont été remis aux agents, par la commission Personnel, leurs plannings pour l'année. Ont également été validés divers achats sollicités par les agents : des petites poubelles pour les WC, 2 nettoyeurs vitres, 2 aspirateurs à sac, une centrale de lavage pour la cuisine, des blouses pour les ATSEM.

Informés du retard de certains parents pour récupérer leurs enfants à la garderie, les élus décident que le salaire horaire du personnel sera répercuté au prorata du temps dépassé (taux horaire en vigueur), aux parents retardataires. Le règlement est modifié en ce sens.

Le devis établi par la Sarl BESSELLERE sera examiné en réunion de commission de bâtiments.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste correspondant d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

QUESTIONS DIVERSES

Alison PAPEGAEY, titularisée au 1^{er} septembre 2019, verra sa quotité hebdomadaire de travail passer à 16 h, après accord du comité technique au sein du centre de gestion.

Monsieur le Maire informe que Monsieur l'abbé et Geneviève TACHOIRES, une responsable de la paroisse, sont favorables à la mise à disposition d'une pièce du presbytère pour le déjeuner des facteurs 6 jours sur 7. Un responsable de la Poste viendra prochainement visiter les lieux afin d'en fixer les modalités d'occupation.

Les nouveaux horaires de la Poste prendront effet dès le 02 septembre, à savoir

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
08h30	12h30	8h30	12h30	08h30	12h30	08h30	12h30	08h30	12h30
14h30	16h30	14h30	16h30	14h30	16h30	14h30	16h30	14h	16h30

Suite à l'arrivée de Valérie BATS au sein du service administratif, Monsieur le Maire communique les tâches attribuées à chacun des trois agents.

Monsieur le Maire signale que l'acte de vente des parcelles communales sises au lieu-dit « Cambourré » n'est toujours pas signé.

Suite à la subvention de 100 € octroyée à Human'Isa XIX pour la construction d'un collège au BENIN, la municipalité est conviée à une réception pour un reportage sur cette réalisation humanitaire.

Monsieur le Maire informe du report de l'inauguration de l'EHPAD en octobre prochain.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les élus décident d'engager une réflexion sur l'aménagement de l'avenue du Marsan. Il convient de recruter dès maintenant un bureau d'études, sa réalisation, concernant plusieurs concessionnaires, ne pouvant de ce fait aboutir avant 2021.

Une inscription sera apposée au jardin public devant l'arbre du Centenaire planté le 11 novembre 2018 au jardin public.

Jean-Jacques BARGELES précise que 680 stères de bois sont vendus. Les livraisons débiteront chez les particuliers dès cette fin de semaine.

Monsieur le Maire relancera l'avocat, expert foncier, par rapport à la forêt de Gert et le SYDEC concernant les branchements pour les illuminations de fin d'année.